



En 2024 on vote pour l'avenir de l'Europe

**JE M'INSCRIS SUR
LES LISTES ÉLECTORALES**

Jusqu'au **1^{er} mai 2024** sur elections.interieur.gouv.fr
Jusqu'au **3 mai 2024** en mairie ou par courrier*

ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
2024

*La date de prise en compte est celle de réception du courrier.



JE M'INSCRIS ET JE VOTE



COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Afin de pouvoir voter dans un des 139 bureaux de vote de Montpellier, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de la Ville.

Il est donc recommandé, au préalable, de vérifier sur www.elections.interieur.gouv.fr, d'une part que vous figurez sur les listes électorales de Montpellier, et d'autre part que votre adresse de rattachement est correcte.

LES INSCRIPTIONS PEUVENT SE FAIRE :



Physiquement

Pour les citoyens français, à l'Hôtel de Ville ou dans l'une des mairies de proximité ; pour les citoyens européens uniquement à l'Hôtel de Ville.



Par courrier

Adressez votre courrier à :
Hôtel de Ville - Service Élections/Recensement
1 Place Georges Frêche
34267 MONTPELLIER Cedex 2



Par internet sur

www.elections.interieur.gouv.fr

Liste des pièces justificatives à transmettre pour s'inscrire :

- Une **pièce d'identité** en cours de validité prouvant votre identité et nationalité (CNI, Passeport...).
- Un document prouvant soit votre domicile dans la commune, soit votre qualité de contribuable de la commune, soit votre qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société se situant dans la commune.

POUR ÊTRE ÉLECTEUR, IL FAUT :

- Être **français** ou **citoyen européen** résidant en France.
- Avoir **18 ans** au plus tard la veille du scrutin.
- Jouir de ses **droits civils et politiques**.

OÙ VOTER ?

Dans les **139 bureaux de vote** répartis dans toute la commune de Montpellier, soit à l'Hôtel de Ville, soit dans les mairies de proximité, les écoles, les gymnases... Les bureaux sont **ouverts de 8h à 20h** sans interruption.

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Tout électeur peut exercer son droit de vote par procuration. Le « **mandant** » (qui donne la procuration) doit justifier de son identité en présentant une pièce d'identité en cours de validité et connaître son numéro INE (figurant sur sa carte électorale). Le « **mandataire** » (qui reçoit la procuration) doit justifier de son identité le jour du vote.

Plus d'infos pour demander une procuration au lien ci-dessous.



Retrouvez toutes ces informations sur :
montpellier.fr/elections



LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024



En 2024, les élections européennes se dérouleront dans tous les pays de l'Union Européenne (UE) entre le jeudi 6 et le dimanche 9 juin 2024. Les citoyens français voteront le **dimanche 9 juin 2024**.

QUI ÉLIT-ON LORS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

Les élections européennes permettent d'élire au suffrage universel direct, pour une durée de 5 ans, renouvelables, **les députés européens/eurodéputés**.

COMBIEN Y A-T-IL DE SIÈGES AU PARLEMENT EUROPÉEN ?

Les députés européens sont **705** et la répartition s'effectue entre les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés suivant la règle de la plus forte moyenne.

Avant le Brexit le nombre de sièges était de 751. Il est actuellement de 705 sièges. 27 des 79 sièges dont disposait le Royaume uni ont été répartis entre 14 États ; les 46 autres sièges restent disponibles pour un éventuel élargissement de l'UE.

La France dispose de 79 sièges.

COMMENT SE DÉROULE LE VOTE ?

Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel direct** à un tour avec un scrutin de liste nationale. Ensuite, les députés siègent au sein de groupes politiques organisés selon leurs affinités puis se répartissent dans les 27 commissions que compte le Parlement européen.

QUEL EST LE RÔLE DU DÉPUTÉ EUROPÉEN ?

Le député européen **vote les lois européennes** lors des séances plénières et prend position lors de débats, au nom des citoyens qui l'ont élu. En partenariat avec le Conseil de l'Union Européenne, il établit le budget annuel de l'Union Européenne et intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission Européenne.





QUELS SONT LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE ?

27 pays sont membres de l'UE :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.



QUELLES SONT LES VALEURS DE L'EUROPE ?

Les valeurs de l'UE sont énoncées dans le traité de Lisbonne et protégées par la charte des droits fondamentaux de l'UE.

Les principales valeurs et principes regroupent :

La dignité humaine qui reste inviolable et doit être respectée et protégée.

La liberté de circuler librement au sein de l'UE, les libertés individuelles.

La démocratie

représentative qui permet aux citoyens de jouir automatiquement de droits politiques, de leurs droits de vote et d'éligibilité dans leur pays de résidence ou leur pays d'origine.

L'égalité de tous les citoyens devant la loi, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes ou de rémunération pour un même travail.

L'état de droit qui repose sur des traités auxquels adhèrent les pays membres.

Les droits de l'Homme qui comprennent le droit à ne pas subir de discrimination

fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que le droit à la protection des données à caractère personnel et le droit d'accès à la justice.

En 2012, l'Union Européenne a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir fait avancer la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'Homme en Europe.



Pour en savoir plus : www.europarl.europa.eu